

## **DECISION DU MAIRE DE BRON**

Numéro : 20230403DEC043

Objet: Marché de programmation et organisation du festival de musique "Fort en musiques" 2023

**Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,**

**VU** les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la programmation et l'organisation du festival de musique "Fort en musiques",

**VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 23 mars 2023,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

### **DECIDE**

**Article 1** : de signer le marché suivant :

- Titulaire : EG EVENTS – 69002 LYON
- Dénomination du marché : Programmation et organisation du Festival de musique « Fort en musiques »
- Montant : 84 046,00 € H.T.
- Procédure utilisée : Procédure adaptée ouverte

**Article 2** : La Direction Générale des Services de la Ville de Bron est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

**Article 4 :** Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

**Fait à BRON, le**

**Jérémie BREAUD,**



Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le  
ID : 069-216900290-20230405-20230403DEC043-AU

VILLE DE BRON  
Direction des Affaires Juridiques  
Et de la Commande Publique

**PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

jeudi 23 mars 2023

Objet de la consultation :

**Programmation et organisation du Festival de musique « Fort en musiques »**

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 <sup>er</sup> collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 <sup>ème</sup> collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	Exusé
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	-
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Véronique GOUX Responsable événementiel	

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.  
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse

retient le classement des offres proposé

1 EG EVENTS

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

**EG EVENTS**

Pour : Unanimité Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :  
Evelyne BRUNET

**PSE : Ecran cour des Parados**

- Retenue  
 Non retenue



Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
 Reçu en préfecture le 05/04/2023  
 Publié le  
 S<sup>2</sup>LO  
 des Offres, la commission d'appel d'offres  
 ID : 069-216900290-20230405-20230403DEC043-AU